



## DOSSIER DE PRESSE

Exposition temporaire

*L'HOMME ET LA FORÊT EN ISÈRE*

*ENJEUX D'HIER ET D'AUJOURD'HUI*

Du 18 septembre au 18 décembre 2021

# DOSSIER DE PRESSE

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| ÉDITORIAL   | 3  |
| COMMUNIQUÉ DE PRESSE  | 4  |
| FORÊTS DISPARUES  | 5  |
| TRAVAILLER EN FORÊT HIER ET AUJOURD'HUI                             | 6  |
| LES USAGES QUOTIDIENS DU BOIS                                       | 7  |
| LES FORÊTS, COMBUSTIBLE POUR LA PROTO INDUSTRIE                     | 8  |
| LE COMMERCE DU BOIS AU LONG COURS                                   | 9  |
| LA FAIM DE BOIS. LA FORÊT PILLÉE                                    | 10 |
| TENSIONS ET CONFLITS AUTOUR DE LA FORÊT                             | 11 |
| GOUVERNER LA FORÊT ?  | 12 |
| GÉRER ET PROTÉGER LA FORÊT. DU XX <sup>ÈME</sup> SIÈCLE À NOS JOURS | 13 |
| LA CHASSE. UN PLAISIR RÉSERVÉ                                       | 14 |
| LA FORÊT À L'ÂGE ROMANTIQUE   | 15 |
| UN ESPACE PARTAGÉ. Â VIVRE, À EXPLOITER, À PROTÉGER                 | 16 |
| LA RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGE                             | 17 |
| ÉDUIQUER A LA FORÊT   | 18 |
| LA CHARTREUSE, MASSIF FORESTIER PAR EXCELLENCE                      | 19 |
| IMAGES MISES À LA DISPOSITION DE LA PRESSE                          | 20 |
| LES MISSIONS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES                           | 23 |
| INFORMATIONS PRATIQUES  | 25 |



Jean-Pierre Barbier  
© Michel Battaglia

## ÉDITORIAL

Tout juste deux mois après l'ouverture de leur nouveau bâtiment au public, les Archives départementales de l'Isère inaugurent leur première exposition autour d'une thématique chère aux Isérois : la forêt.

Depuis les massifs du Vercors et de la Chartreuse jusqu'aux forêts de Chambaran et de Bonnevaux, la forêt couvre 263 000 hectares, faisant de l'Isère l'un des grands départements forestiers.

L'exposition *L'homme et la forêt. Enjeux d'hier et d'aujourd'hui* offre une plongée dans l'histoire des relations entre l'homme et la forêt, évoquant des sujets comme les travaux forestiers et le commerce du bois, l'exploitation parfois excessive de la forêt mais aussi la prise de conscience des autorités et la nécessité de protéger cette ressource par la mise en place de réglementations puis de labellisations.

L'exposition, à la fois thématique et chronologique, présente parchemins, gravures, photographies et imprimés du Moyen Âge jusqu'à nos jours. Elle illustre l'ensemble des territoires isérois et témoigne ainsi de la grande richesse des fonds des Archives.

Visiteurs et chercheurs y feront de belles découvertes et trouveront matière à réflexion tant cette histoire racontée sur plusieurs siècles nous fait prendre conscience de l'importance de la forêt comme environnement et comme ressource.

Grâce à ce tout nouveau bâtiment conçu pour collecter les archives des vingt prochaines années, la longue histoire de la forêt en Isère continuera de s'écrire dans les années à venir...

Jean-Pierre BARBIER  
Président du Département de l'Isère

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *L'HOMME ET LA FORÊT EN ISÈRE*

#### *ENJEUX D'HIER ET D'AUJOURD'HUI*

Du 18 septembre 2021 au 18 décembre 2021

Pendant des siècles, la forêt fut un milieu nourricier dont la conservation était vitale pour la majeure partie de la population : l'homme y trouvait de quoi se chauffer, construire sa maison et s'équiper, compléter son alimentation par la cueillette, nourrir porcs et chèvres. Plus tard, d'autres en tiraient richesse.

Bois noirs (conifères) en altitude, bois de haute futaie propres à la construction, feuillus et taillis composaient des espaces familiers dont la surface et la localisation ont beaucoup évolué dans le temps. Droits de propriété et droits d'usage d'un bien considéré dans l'inconscient collectif comme appartenant à tous, furent à l'origine de procès parfois séculaires.

Nourrie par des archives d'une grande variété, concernant tous les territoires isérois, cette fresque historique retrace les enjeux autour de la forêt depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours. Jadis indispensable à la survie et source de profits, consommée sans limites, mise sous tutelle administrative pour la préserver, puis délaissée par les révolutions industrielles et technologiques au profit de nouveaux matériaux et usages, protégée et étudiée, devenue terrain de jeux, la forêt est depuis quelques décennies revenue sur le devant de la scène, au cœur de nouveaux débats. Tandis que l'exploitation forestière continue dans un contexte économique difficile, les bois sont de plus en plus fréquentés pour des activités de loisir et pour le ressourcement. L'arbre fascine.

Le partage de la forêt, hier comme aujourd'hui, n'est pas toujours facile.

L'exposition se prolonge par la projection dans l'auditorium de films Gaumont-Pathé Archives sur l'exploitation du bois dans le Vercors et en Chartreuse dans la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle.

Entrée gratuite. L'exposition s'inscrit dans la programmation culturelle et artistique « L'Appel de la forêt » portée par le Département de l'Isère



## FORÊTS DISPARUES



**Plan de la forêt de Servette  
(entre Chapareillan et Fort  
Barraux)**

XVIII<sup>ème</sup> siècle

Papier

2 C 940

Outre les massifs de Chartreuse, Vercors, Belledonne et Chambaran, le sol isérois a jadis porté des forêts aujourd'hui disparues. Vaste et giboyeuse, celle de Bièvre marquait avant 1355, dans la plaine qui en a conservé le nom, la frontière entre les terres du Dauphin et celles du comte de Savoie. Concédée en roture ou en fief, exploitée et défrichée par les communautés d'habitants en vertu des chartes de franchises concédées par les Dauphins, réduite en charbon pour les forges de la Fure voisine, elle s'est entièrement effacée au XVIII<sup>e</sup> siècle. La forêt de Liers mitoyenne a connu le même sort.

La forêt de Chambaran, décrite par les témoins d'une enquête forestière en 1531 comme le plus beau et haut bois de chênes en Dauphiné, jadis très étendue, est « dépeuplée et gâtée » par les verreries qui y sont installées et qui consomment quantité de charbon. La moitié de son ancienne superficie, défrichée, est devenue terres labourables et prés.

Autre limite entre Dauphiné et Savoie sur la route de Grenoble à Chambéry, la pourtant petite forêt de Servette – repère stratégique jusqu'à l'édification, à proximité, du fort de Barraux en 1597 – a suscité dès le X<sup>e</sup> siècle des archives proportionnelles au souci qu'on avait de sa préservation. Les forestiers delphinaux chargés de sa protection abusent de leur fonction, et font abattre des arbres à leur profit. Au fil du temps la forêt de Servette finit par disparaître.

Toujours aux confins savoyards, la forêt de Coise était en 1531 fort giboyeuse en bêtes noires (sangliers, loups) et rousses (cervidés) mais ses chênes furent abattus par les seigneurs de Bayard pour leur chauffage.

## TRAVAILLER EN FORÊT HIER ET AUJOURD'HUI



### **Bûcherons**

Chamrousse, 2 juillet 1937  
Photographie fonds RTM  
7235 W 2242

Jadis l'exploitation du bois en forêt, particulièrement en zone de montagne, était un travail manuel très pénible et dangereux : abattage, écorçage, transport des grumes et sciage épuisait et pouvait mutiler ou tuer les hommes ; faute de chemins, les troncs étaient traînés par des chevaux ou des bœufs, jetés dans des couloirs très rapides, les « jets », ou glissaient sur des chemins de bois, les « rizes » jusqu'au pied des forêts. Ils étaient transportés en traineaux jusqu'aux scieries dont le mécanisme très rudimentaire était actionné par la force hydraulique jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dans de vastes zones très difficiles d'accès (Chartreuse, Vercors, Belledonne), la seule façon de tirer profit de la forêt était de couper même de grands arbres pour en faire du charbon de bois, destiné à alimenter les foyers domestiques ou industriels (forges, verreries etc.).

Seuls les grands propriétaires forestiers pouvaient améliorer l'extraction des troncs, en faisant aménager des chemins ou en posant des câbles, comme les Chartreux le firent au XVIII<sup>ème</sup> siècle pour leur forêt de la Petite Vache à Curière.

Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et surtout au XX<sup>ème</sup> siècle que l'administration des Eaux et Forêts fit réaliser des routes forestières (Vercors, Chartreuse, Belledonne) qui permirent de faciliter les coupes de bois. Chevaux et bœufs trainèrent les grumes, tractèrent les charrois jusqu'à l'invention du moteur thermique et l'apparition des premiers camions.

Le travail en forêt faisait vivre de très nombreuses personnes : bûcherons, scieurs, muletiers, bourreliers, forgerons pour l'entretien des harnais et des outils. Le métier de bûcheron n'évolua guère jusqu'aux années 1950-1960 où l'utilisation des tronçonneuses portatives leur facilita la tâche. Depuis la fin du siècle précédent, le recours à la main d'œuvre saisonnière étrangère s'était généralisé (italiens bergamasques ou piémontais, espagnols, aujourd'hui en provenance des pays de l'Est).

Peu à peu depuis les années 1960, le nombre impressionnant de petites scieries établies sur tous les torrents, et ne fonctionnant parfois qu'épisodiquement, diminua. De grands établissements s'installèrent dans les plaines, à proximité des grandes routes. Mais la mondialisation du commerce, faisant chuter le prix du bois, porta un coup fatal à toute la filière bois.

## LES USAGES QUOTIDIENS DU BOIS



### **Matériel et outils agricoles en bois**

Extrait de La nouvelle maison rustique ou Economie générale de tous les biens de campagne... par le sieur Léger  
Paris, 1721  
46 J 617/1

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la consommation de bois est abondante et quotidienne. Bûches, fagots ou charbon de bois nourrissent le feu domestique pour la cuisson et le chauffage, et alimentent les fours des boulangers, potiers, tuiliers, les foyers des forgerons, cloutiers, charrons, chaudronniers et verriers.

On en tire les outils, ustensiles, mécanismes et contenants les plus courants : instruments aratoires, clôtures et palissades, pressoirs, établis, rouets, métiers à tisser et peignes, écuelles, cuillers et autre vaisselle de bois tourné, boîtes, seaux, barils, fûts et tonneaux, caisses, coffres à grains ou à vêtements.

Le bois est un matériau essentiel sur tout chantier (échelles et échafaudages, étais et instruments de levage), prévaut sur la pierre pour l'édification des ponts, digues et autres ouvrages de soutènement, structure ou parachève les habitations (poutres, charpentes, murs et hottes en pans de bois, clayonnages à enduire de torchis, planchers, toitures d'essendoles, portes, vantaux et huisseries). Il procure aux demeures leur mobilier (tables, bancs, chaises, buffets, vaisseliers, etc.) et leur appareil (parquets, plafonds à caissons et boiseries, marqueterie).

Il sert au commerce (étals et éventaires), participe au transport (sabots et galoches, essieux et bras de charrettes, équipages et bateaux), au travail du cuir (écorces de chêne broyées pour leur tanin), à l'ornement des églises et édifices publics, voire aux loisirs (instruments de musique, tables de jeu, paumes, etc.).

La révolution industrielle de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle marquera la fin de l'âge du bois.

## LES FORÊTS COMBUSTIBLE POUR LA PROTO INDUSTRIE



**Les forges d'Alleverd [...]**

P. Ballin, dessinateur  
Fin XVIII<sup>ème</sup> siècle  
Gravure  
7 Fi 7

Durant cinq cent ans, du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle, la « faim de bois » nous apparaît comme une préoccupation permanente des habitants et des administrateurs dauphinois : alors que la population et en parallèle la demande industrielle augmentent, comment équilibrer les besoins vivriers et les nécessités du développement économique ?

L'exploitation des mines consomme beaucoup de bois pour l'étayage des galeries et la technique d'extraction du minerai d'argent ; la métallurgie et les forges sont grandes dévoreuses... Edits, règlements n'y font rien : le déboisement progresse trop rapidement. Sous la pression du quotidien et la recherche du profit immédiat, sans connaissances sylvicoles, les forêts se réduisent comme peau de chagrin.

Les propriétaires d'immenses domaines forestiers, possédant aussi des filons miniers, sont à l'abri des interdictions de construire de nouvelles installations : les Chartreux, premiers maîtres de forges, à la Grande-Chartreuse mais aussi à Saint-Hugon ; les Barral à Alleverd, et de l'autre côté de la vallée du Grésivaudan, les Marcieu à Saint-Vincent de Mercuze qui sont parvenus à se constituer un patrimoine foncier impressionnant, parviennent seuls à maintenir leurs hauts-fourneaux en activité, une partie seulement de l'année.

Etablies en Chartreuse et surtout dans la forêt de Chambaran dès le XIV<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au XVIII<sup>ème</sup>, les verriers sont en butte aux accusations des forestiers qui les accusent de couper même des arbres de haute futaie.

Les tableaux statistiques établis par l'Intendance de Grenoble montrent la préoccupation constante des autorités : sans autre combustible que le charbon de bois, impossible de produire davantage de fer et d'acier, essentiels à l'économie.

Au sortir de la Révolution et de l'Empire, lorsque la superficie forestière est au plus bas, les inspecteurs des Eaux et Forêts s'opposent systématiquement à toutes les demandes d'installation de nouvelles scieries et de hauts-fourneaux. Il faut justifier d'une autonomie forestière pour obtenir l'autorisation. Ce n'est que vers 1850, avec l'usage généralisé du charbon minéral, et son transport par rail que la pression sur la forêt retombera.



## LE COMMERCE DU BOIS AU LONG COURS



**Vue de la ville de Grenoble, prise de la porte de la Graille [...]**

Extrait de l'album : Voyage pittoresque de la France [Dauphiné]

Le May, dessinateur ; Née, graveur

1784

Gravure

8 Fi 5

En dépit des difficultés de transport dues à l'absence de chemins, au relief montagneux, le bois d'œuvre pouvait faire l'objet d'un commerce au long cours grâce à la présence de cours d'eau navigables. Extraits des forêts à force d'hommes, de bœufs, de mulets, les bois du Dauphiné descendaient l'Isère puis la vallée du Rhône assemblés en radeaux ; ils ont fait l'objet d'un commerce important documenté dès la mi-XIV<sup>ème</sup> siècle. En Vercors, de riches marchands font descendre les grumes à Sassenage où elles sont assemblées en trains de bois et acheminées vers la Provence, région pauvre en arbres de haute taille. La cité pontificale d'Avignon, en plein expansion, réclamait alors énormément de bois pour les édifices religieux et civils.

Malgré les risques encourus par les marchands, les radeliers et les mariniers (accidents, perte de radeaux, vols, faillites), les convois de troncs, de madriers et de planches formaient un trafic important, soumis aux tarifs des péages royaux sur l'Isère et le Rhône. Sous le règne de Louis XIV le besoin en arbres de haute futaie pour construire la flotte de guerre royale met le Dauphiné au premier plan des fournisseurs de bois pour les arsenaux de Toulon. Les archives mettent en lumière les associations commerciales (« sociétés ») formées par des entrepreneurs, des négociants et des transporteurs comme les Charvet et les Rubichon et laissent entrevoir les risques et les aléas des affaires. Les radeaux descendaient jusqu'à Arles puis les bois étaient chargés sur des bateaux pour être débarqués à Toulon.

Ce moyen de transport restera pratiqué jusqu'au développement des chemins de fer, et même jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. La construction de barrages mettra fin au caractère navigable de l'Isère.

Ce n'est qu'au XX<sup>ème</sup> siècle que la construction de routes et de pistes forestières permettra l'usage de camions grumiers.

## LA FAIM DE BOIS : LA FORÊT PILLÉE



**Boucs et chevreaux**

Fin XVIII<sup>ème</sup> siècle

Gravure

81 Fi 14/002

La dégradation des bois en Dauphiné est une question préoccupante : en 1787 la Société littéraire de Grenoble lance un concours sur les moyens d'y remédier. Les réponses apportées par des particuliers de toute origine dressent un constat unanime et alarmant. Certaines régions de la province (Oisans, Dévoluy) sont déjà dépourvues depuis des siècles de tout bois de construction ou de chauffage. Ailleurs, les progrès du confort et de l'industrie, la multiplication des feux domestiques et des fours particuliers, l'autorisation inconsidérée de fours à chaux, plâtre, briques et poteries, des forges et verreries ont rendu la consommation excessive.

Le défaut de police, la pauvreté, la paresse ou la recherche du profit ont donné libre cours aux coupes sans égard au droit de propriété, aux saisons ni au cycle de croissance des arbres. Pour faciliter l'abattage ou le transport, on écorce à vif, ébranche et ravage des hectares de bois sans se soucier du lendemain. Plus que tous autres bestiaux, les chèvres tenues en trop grand nombre ravagent dans les taillis les jeunes plants.

Mais surtout, des défrichements immodérés ont privé le relief de ses forêts, en favorisant l'érosion et la stérilité des pâturages. Les terrains défrichés sont abandonnés au bout de quelques années, car peu productifs. Non sans nuances, les solutions préconisées font elles aussi l'objet d'un assez large consensus. On invite à réformer les maîtrises des eaux et forêts, sévèrement critiquées ; renforcer les inspections, nommer des gardes par communauté ; interdire les défrichements en montagne et au bord des cours d'eau, replanter les pentes défrichées; partager, ou vendre les bois communaux pour remédier à leur pillage individuel perpétré sans esprit de responsabilité ; développer l'usage de la pierre dans les constructions ; réglementer la manière de construire et chauffer les fours, jusqu'à proposer la création de fours publics en chauffe permanente, où tous les boulangers d'une même ville cuirait à tour de rôle ; enfin, favoriser la recherche et l'emploi du charbon de terre.

## TENSIONS ET CONFLITS AUTOUR DE LA FORÊT



**Sacs à procès, archives du  
Parlement de Grenoble**  
Grenoble, XVIII<sup>ème</sup> siècle  
Toile de jute  
Série 2B

A la différence des terres cultivées, les espaces où l'homme n'intervient pas régulièrement pour produire des ressources (forêts, taillis, landes, pâturages ...) restent considérés dans la mentalité collective au fil des siècles comme un bien commun dont chacun peut profiter, à titre collectif ou individuel. Les notions contestées ou revendiquées de propriété pleine et entière, de concession de droits d'usage à titre gracieux ou en contrepartie de redevances aux noms divers, l'imprécision des limites avant la cadastration forment le socle d'innombrables tensions sur le terrain : coupes abusives, dépaissance par les chèvres, porcs et bovins, dégradations des arbres ...

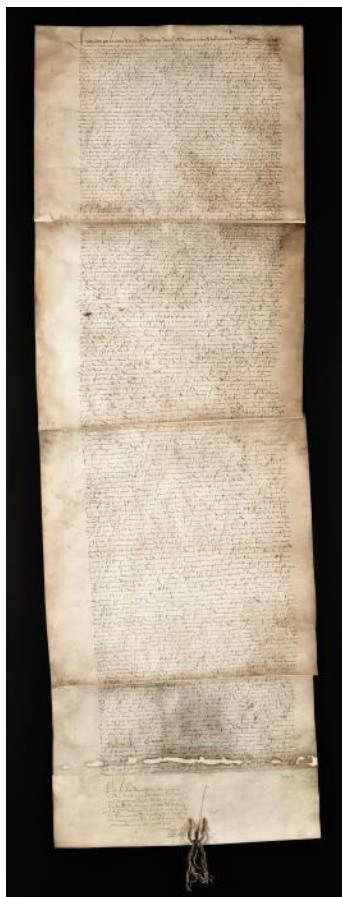
Les archives d'innombrables procès sont parvenues jusqu'à nous : soutenus parfois pendant plusieurs décennies, ils opposent le plus souvent communautés d'habitants et ordres religieux, grands bénéficiaires de domaines forestiers donnés par les maîtres du sol au moment de leur fondation, alors même qu'ils avaient auparavant concédé des droits d'usage aux paysans... Ces procès contiennent parfois des copies d'archives remontant au Moyen-Âge dont les originaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Les Chartreux se révèlent particulièrement inflexibles. Lorsqu'un contentieux les oppose à un seigneur, même de rang élevé comme Nicolas Prunier de Saint-André à propos de la forêt de la Silve Bénite, ils n'hésitent pas à faire intervenir leurs appuis politiques : en 1687 ils font appel à Louvois, l'un des principaux ministres de Louis XIV.

Dans la plaine de la Bièvre, les droits d'usage dans la forêt du Vert opposent les habitants des mandements de Bressieux et Brezins à leurs seigneurs pendant trois siècles entre 1581 et 1780, avec de violents épisodes en 1770-1773.

Certains procès traversent la Révolution: en 1771 l'inféodation par le roi de la forêt de Chambaran au comte, puis duc de Clermont-Tonnerre, et au marquis de Monteynard, soulève l'opposition de la commune de Roybon. Le contentieux ne sera définitivement tranché qu'en 1835 !

## GOUVERNER LA FORÊT ?



### **Édit du roi François I<sup>er</sup> sur les forêts**

Paris, janvier 1519  
Parchemin fait de quatre peaux ;  
lacs de soie rouge et verte qui  
supportait le grand sceau royal de  
cire verte, disparu  
B 3278/2

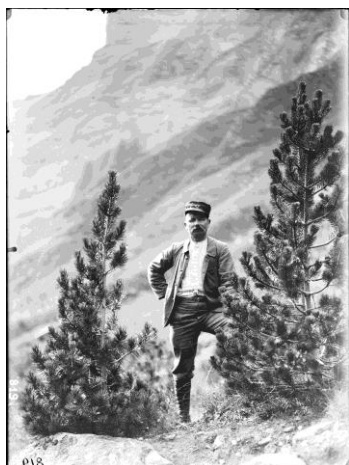
Le souci des autorités de ménager les ressources forestières est ancien : preuve en est l'ordre donné par le dauphin Humbert II en 1340 de supprimer les martinets et charbonnières du Grésivaudan afin de préserver l'approvisionnement de Grenoble en bois de chauffage. Mais c'est le même prince qui concède au monastère des Carmes de Beauvoir-en-Royan ou aux religieuses de Saint Just de Claix des droits d'usage dans ses forêts domaniales dont les bénéficiaires vont abuser...

Préoccupés par les atteintes à leurs domaines de chasse, les rois de France tentent de faire respecter un usage raisonnable des ressources forestières. L'édit de 1516 pris par le jeune roi François I<sup>er</sup> comprend 92 articles. Le texte fondamental « sur le fait des Eaux et Forêts » demeure néanmoins l'ordonnance royale de 1669, œuvre de Colbert dont l'objectif est de doter la France d'une flotte de vaisseaux de guerre ; la construction navale exige des arbres âgés, de très grandes dimensions. La maîtrise instituée en 1689 pour veiller à son application en Dauphiné s'avère cependant inefficace. Deux opérations de réformation des forêts n'aboutissent guère, suivie d'arrêts du Conseil réglementant les défrichements et le pacage des chèvres. Les autorités sont préoccupées par la surexploitation sans frein des forêts.

Une troisième commission de réformation vérifie à partir de 1724 les titres justificatifs de droits et propriété en forêt. Elle produit un règlement applicable par les trois sièges particuliers des Eaux et Forêts établis à Grenoble, Saint-Marcellin et Die, et le fait diffuser auprès de chaque communauté d'habitants. L'efficacité des maîtrises est très critiquée. La Révolution les supprime.

En 1791, un nouveau régime forestier est institué pour les forêts de l'État et des collectivités ; les forêts privées ne sont quant à elles soumises à aucune obligation. Brusque émancipation, libéralisme, aboutissent à la dévastation des forêts iséroises par les grands marchands de bois et par les communautés villageoises, profitant du vide institutionnel et de l'absence de sanctions.

## GÉRER ET PROTÉGER LA FORÊT DU XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE À NOS JOURS



**Garde forestier sur le terrain**

Début XX<sup>ème</sup> siècle

Photographies fonds RTM

7235W819

Sous la Restauration, l'administration forestière est rattachée à la Régie de l'Enregistrement et des Domaines, car les forêts sont considérées seulement comme une ressource financière destinée à combler l'endettement de la France. Le personnel forestier défend une gestion à long terme de la forêt, mais la tâche est rude face aux besoins quotidiens des populations et à la pression des négociants en bois et des industriels. Le Code forestier de 1827, qui restera en vigueur jusqu'en 1951, permet de mettre en place une nouvelle politique de la forêt. C'est un compromis entre le dirigisme de Colbert et le libéralisme de la Révolution. Les Eaux et Forêts gèrent en plus des forêts domaniales, issues des domaines royaux et des biens de la noblesse et du clergé nationalisés en 1789, les forêts communales : la gestion raisonnée de ces dernières ne s'imposera qu'après plusieurs décennies d'opposition de la part des communes et de fortes tensions avec certains particuliers.

L'administration forestière, très hiérarchisée, formée à l'École forestière de Nancy, comprend des conservateurs, des inspecteurs et des sous-inspecteurs. Fortement implantée sur le terrain, car ils vivent dans des maisons forestières, des gardes généraux et des gardes veillent à la bonne exploitation de la forêt et sanctionnent les auteurs de délits.

L'administration pluriséculaire des Eaux et Forêts cède la place en 1964 à l'Office national des forêts.

Avec les lois de décentralisation, de nouveaux acteurs interviennent : outre les collectivités locales, les associations de propriétaires forestiers, les organismes interprofessionnels de la filière bois participent à la gestion des forêts. La loi d'orientation forestière de 2001 et surtout le nouveau Code forestier de juillet 2012 prennent en compte la gestion durable, la protection de la diversité végétale et animale. En 2003 l'Isère s'est dotée d'une charte forestière de territoire déclinée en six chartes de massifs. Le Département de l'Isère soutient les acteurs de la filière bois.

## LA CHASSE, UN PLAISIR RÉSERVÉ



***Le dauphin Louis récompense un paysan d'Arzay qui s'était jeté à l'eau pour récupérer le cerf qu'il avait blessé à la chasse, en l'exemptant d'impôts***

Grenoble, 4 novembre 1447  
Papier  
B 4505

L'art de la chasse est réputé avoir été au Moyen Âge un loisir exclusivement réservé aux nobles, et toute infraction à ce privilège, sévèrement sanctionnée. Cette généralité ne s'applique cependant pas au Dauphiné. Les délits de chasse n'y furent jamais punis de peines corporelles. Les seigneurs hauts justiciers – au premier rang desquels le Dauphin –, concédèrent dès le XIII<sup>ème</sup> siècle à leurs sujets, dans de nombreuses chartes de franchises, le droit de chasser. Les prises sont réservées à la consommation, ou leur vente taxée ou tarifée.

Humbert II, en définissant les libertés delphinales à la veille du Transport (1349), garantit à tous ses nobles un autre privilège original : celui de chasser avec chiens et oiseaux dans tout le Dauphiné – à l'exception des garennes et forêts de Claix et Planèse –, y compris sur les terres où ils n'ont ni seigneurie ni justice. Le droit de chasse des roturiers ne s'exerce, lui, que dans les limites de leur mandement.

La passion de certains rois de France (Louis XI, François 1<sup>er</sup>) pour la chasse les conduira à s'en réserver le droit, et à le concéder aux nobles. Pour les roturiers, il est réduit en 1375 à la traque des nuisibles, loups, ours et renards, et aboli par ordonnances royales en 1516 et 1601. Seules les communautés briançonnaises ne fléchissent pas et obtiennent de haute lutte la reconnaissance de leurs prérogatives en 1670.

Les moyens de chasser sont par ailleurs réglementés. La chasse au chien d'arrêt ou chien couchant, l'usage de pièges et, jusque 1604, de l'arquebuse, sont proscrits. L'activité est en outre interdite dans les lieux et aux temps de l'année où elle menace les récoltes. Certains animaux sont réservés – le cerf est à compter de 1600 gibier exclusivement royal – ou protégés – comme, à partir de 1718, les oiseaux qui débarrassent les champs des insectes et chenilles.

## LA FORÊT À L'ÂGE ROMANTIQUE



**Ruines de la Chartreuse de Prémol,  
près Uriage**

Extrait de *l'Album du Dauphiné*  
Victor Cassien, dessinateur ; C.  
Pegeron, lithographe  
1835  
Gravure  
81 Fi 14

Avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle, on n'avait qu'une vision utilitaire de la forêt, à l'exception des rois et des nobles qui trouvaient dans la chasse un véritable loisir et parfois une passion.

Jean-Jacques Rousseau, qui avait herborisé à la Grande-Chartreuse en 1768, ouvre la voie au pré-romantisme : dans *Les rêveries d'un promeneur solitaire* (1782), le récit des émotions ressenties en forêt, espace sauvage va marquer toute une génération de lecteurs : la forêt exerce un charme puissant sur les êtres sensibles, et devient un lieu privilégié pour l'épanchement des émotions où peur et admiration s'entremêlent.

La montée au monastère de la Grande-Chartreuse par le chemin spectaculaire de Saint-Laurent-du-Pont le long des gorges du Guiers-Mort, la fascination exercée par la singularité de la vie érémitique des Chartreux et la beauté des forêts attiraient depuis longtemps des visiteurs de toute l'Europe.

Après le départ des Chartreux expulsés en 1792, leurs forêts et particulièrement celle de la Grande Chartreuse restent des lieux attractifs : Chateaubriand la visite en 1805. Le retour des Chartreux en 1816 relance la fréquentation du site ; la diffusion de gravures comme celles du bel album *Voyage pittoresque à la Grande Chartreuse* par Bourgeois (1821) contribuent à sa notoriété. La forêt de Prémol et les ruines de la Chartreuse sont aussi un but de promenade.

Stendhal, qui aimait profondément le contact avec les arbres et la forêt, a relaté dans *Mémoires d'un touriste* ses visites en Chartreuse.

Dans *Le rouge et le noir*, le personnage de Fouché, meilleur ami de Julien Sorrel et marchand de bois, lui fut peut-être inspiré par l'oncle de ses amis Bigillion, régisseur des biens de la Grande-Chartreuse.

Lamartine, qui effectua de fréquents séjours au château de Virieu chez son ami intime Aymon de Virieu a lui aussi goûté aux charmes des forêts iséroises.

## UN ESPACE PARTAGÉ. À VIVRE, À EXPLOITER, À PROTÉGER



**Parcours aventure en forêt**  
Début XXI<sup>ème</sup> siècle  
©Urope, Isère attractivité

Depuis une vingtaine d'années, les équipements sportifs et structures de loisirs ont pris place dans la forêt : en 1999 le premier parcours acrobatique en hauteur ouvre en Isère à Venosc dans l'Oisans. Depuis lors, des massifs du Vercors et de la Chartreuse jusqu'au plateau matheysin, ce sont environ une vingtaine d'établissements qui ont fleuri dans le département. Ces parcs de loisirs proposent d'évoluer à plusieurs mètres du sol en toute sécurité au milieu des arbres. Ces parcours acrobatiques sont souvent confondu avec l'accrobranche® (marque déposée) né en 1989. Reconnue par le ministère des sports, cette activité se différencie sur bien des aspects des parcours aventure : observer, découvrir les milieux arborés, connaître l'écologie des arbres et acquérir un comportement respectueux de la nature sont les préceptes des pratiquants d'accrobranche. La plupart des moniteurs d'accrobranche sont des élagueurs-grimpeurs l'hiver, qui, au printemps partagent leur passion de la « grimpe d'arbres ». L'engouement pour ces activités ne se dément pas et fait des milliers d'adeptes en France.

Plus insolite, la sylvothérapie ou « bain de forêt » est une pratique qui consiste à câliner les arbres en les serrant dans nos bras afin de se reconnecter avec la nature. Le contact avec l'arbre nous aiderait à réduire le stress et renforcerait notre système immunitaire.

Parfois la forêt cristallise les tensions sociétales, qui posent la question du partage de cet environnement entre promeneurs, sportifs et acteurs de la filière bois.



## LA RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE



**Paysage dégradé par l'érosion**  
Saint-Laurent-en-Beaumont, août  
1886  
Photographie fonds RTM  
7235 W 130

Depuis des siècles, on connaissait les impacts du déboisement dans les zones montagneuses, mais faute de moyens humains et techniques, on s'y résignait.

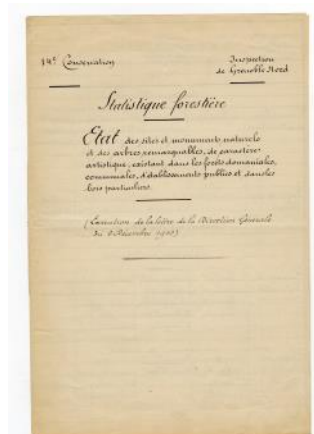
Les inondations de 1840, 1856 et surtout 1859, avec des crues dévastatrices dans les Alpes, provoquent une réaction et une politique volontariste, très autoritaire est alors impulsée. Les lois de 1860 sur le reboisement des montagnes et de 1864 sur la reconstitution des pelouses d'altitudes (ré-engazonnement) sont très contraignantes pour les populations locales et soulèvent des oppositions massives. Elles sont abrogées par la loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne, vue comme un dispositif plus équilibré qui facilite la poursuite des opérations de reboisement. Le service de la RTM est né.

On s'emploie au reboisement, à la correction des torrents pour endiguer les effets dévastateurs des crues, et aux améliorations pastorales. Dès 1886, l'appareil photographique devient un outil habituel des forestiers : des collections de plaques de verre et tirages sont ainsi constituées, essentiellement jusqu'en 1914, témoignage sans égal des actions de terrain et de l'évolution des paysages, avec des vues prises au même endroit à plusieurs décennies d'intervalle.

La période d'entre-deux-guerres voit un ralentissement des travaux, en raison des effets conjugués de l'exode rural (réduction des besoins de protection de la population montagnarde contre les ravages naturels) et des difficultés économiques. Le développement des activités touristiques liées à la montagne entraîne une mutation des missions de la RTM : il faut renforcer la prévention des risques naturels (loi Montagne de 1985).

Les services RTM s'investissent activement dans ce travail pour le compte de l'Etat, des collectivités ou des aménageurs avec des missions d'intérêt général étendues, telles que la cartographie préventive, les plans de prévention des risques, l'enquête permanente sur les avalanches, les avis pour les autorisations d'unités touristiques nouvelles, les installations de campings, les remontées mécaniques, le conseil sur les plans locaux d'urbanisme ...

## ÉDUIQUER À LA FORÊT



### **Administration des Eaux et Forêts**

Statistique forestière, état des sites et monuments naturels, arbres remarquables des forêts domaniales...

1910

Papier

6410 W 65

Au début des années 1920, l'administration des Eaux et Forêts souhaite donner une nouvelle image de la forêt : elle doit être valorisée grâce aux « séries artistiques » et la protection des arbres remarquables, à la dimension patrimoniale, par l'amélioration de l'accès des promeneurs. Les forestiers sont investis d'un rôle d'enseignement et de propagande. Les programmes d'enseignement des Ecoles normales intègrent au début des années 1950 des cours de sylviculture. Sous la conduite des forestiers, les futurs enseignants font des sorties de terrain. Des « causeries radiophoniques » sont régulièrement diffusées, animées par des forestiers qui contribuent à partir de 1956 à la publication « Terre Dauphinoise ».

Dix ans plus tard, les aspects environnementaux complètent les programmes de formation des instituteurs.

En 1964, le Ministère de l'agriculture met en avant le rôle d'espace récréatif, et confie à l'ONF la mission d'ouvrir les forêts domaniales aux promeneurs grâce à des sentiers, panneaux signalétiques, aires de pique-nique, parkings.

L'État accorde alors des subventions pour des travaux de reboisement et d'amélioration forestière à but touristique. Mais l'engouement massif de populations toujours plus nombreuses vers les espaces verts forestiers périurbains engendre un afflux de véhicules à moteur, le développement de pratiques sportives parfois peu respectueuses de l'environnement, des dégradations voire des incendies... l'ouverture des forêts au public n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

Les plans de gestion ou d'aménagement des forêts doivent désormais intégrer un chapitre dédié à la fonction sociale de la forêt : définition d'itinéraires réservés aux véhicules, de zones d'accueil à équipements légers pour pique-nique, détente et jeux, d'espaces situés à l'extérieur de la forêt dédiés au stationnement, à la restauration.

## LA CHARTREUSE, MASSIF FORESTIER PAR EXCELLENCE



**Dauphiné, Saint-Pierre de Chartreuse et le Pic de Chamechaude. Affiche touristique PLM (chemin de fer Paris-Lyon-Marseille)**

Années 1930

Roger Sougie, dessinateur ;  
Cornille & Serre, imprimeur  
63 Fi 25

Les grandes forêts qui couvraient le massif ne furent d'abord pour les Chartreux que le cadre protecteur de leur Désert, depuis leur installation à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle. Le bois était utilisé pour leurs besoins domestiques ; converti en charbon, il alimentait leurs forges car l'activité métallurgique des moines était importante.

Ce n'est qu'à partir de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle que les Chartreux, sous l'impulsion de Dom Innocent Le Masson, se lancèrent dans une exploitation raisonnée de leurs ressources forestières, d'abord en toute indépendance pendant un demi-siècle entre 1670 et 1724, puis en traitant habilement avec les Eaux et Forêts. Affirmant avec une grande fermeté leurs droits de propriété envers les communautés d'habitants voisines, conscients des bienfaits d'une gestion à long terme des forêts, les Chartreux pratiquaient avant l'heure une « sylviculture montagnarde » basée sur le « jardinage » de la forêt, avec des prélèvements légers.

Cette gestion très moderne faisait l'admiration des contemporains. Aussi les forêts principales du couvent échappèrent-elles à la mise en vente au moment de la nationalisation des biens de l'ordre, en dépit des fortes pressions des négociants.

Préservées en partie par la mise en régie de 1792 à 1816, la forêt de Chartreuse forma la plus belle forêt domaniale de l'Isère. La grosseur des bois, leur exceptionnelle qualité étaient réputées. Les forêts plus éloignées furent cependant pillées pendant plusieurs décennies par les habitants et les marchands, et des coupes à blanc de milliers d'arbres de 120 à 200 ans dégradèrent durablement le massif. Gérés désormais par les Eaux et Forêts, la forêt de Chartreuse connut plusieurs types d'exploitation avant son premier aménagement durable en 1865.

Désenclavé grâce à la construction de la première route carrossable de Saint-Laurent-du-Pont à Saint-Pierre de Chartreuse en 1856, le massif s'ouvre enfin. Avant le développement du tourisme, l'exploitation du bois faisait vivre toute la région. De nombreuses scieries (jusqu'à 9 à Saint-Laurent-du-Pont en 1922 ; 34 dans le massif en 1953) débitaient les troncs. La production de bois d'œuvre était estimée en 1953 à 50.000 m<sup>3</sup> par an.

Les évolutions économiques, la mondialisation du commerce portèrent un coup très sévère à l'industrie forestière, tandis que l'activité touristique s'amplifiait. Menée avec ténacité, une politique de mise en valeur de la forêt et de redéveloppement de la filière bois a porté ses fruits : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse a reçu en 2015 le label Forêt d'Exception®. Grâce au Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse soutenu notamment par le Département de l'Isère et le Parc naturel régional de Chartreuse, le bois de Chartreuse bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée depuis 2018, une première en France.

## LES FILMS GAUMONT-PATHÉ ARCHIVES

Dans l'auditorium des Archives, deux films documentaires sur l'exploitation du bois en Isère datant de la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle sont projetés en continu. Issus des collections de Gaumont-Pathé Archives, on y découvre deux chantiers forestiers dans les massifs du Vercors et de la Chartreuse.

### **Exploitation forestière dans le Vercors**

Le premier film est un documentaire Pathé-Gilbert des années 1920-1930 tourné en Vercors. Muet, il est scandé par des intertitres détaillant les différentes étapes de l'exploitation forestière : l'abattage des arbres, l'ébranchage et l'écorçage, le transport des troncs par roulage, glissière et par câblage et enfin le transport en charrette tractée par des chevaux en direction des papeteries Bergès.

Durée – 04:59

### **Abattage motorisé dans le massif du la Grande Chartreuse**

Le second film est un montage de prises de vues de 1952 dans le massif de la Chartreuse. Ces images sur *Les méthodes les plus modernes de sciage et d'abattage dans la haute forêt française* ont été réalisées pour La Centième Mission Agricole et Forestière d'Etudes de Productivité qui se tenait aux Etats-Unis. Elles seront diffusées en France dans un journal éclair. Le reportage illustre la modernisation de l'exploitation forestière grâce à l'utilisation de tracteur « Retapède » et de scies mécaniques (premières tronçonneuses). Abattus mécaniquement, les troncs sont ensuite tractés jusqu'au point de chargement puis transportés en camion jusqu'aux scieries et aux papeteries de France. Cette mécanisation avait pour but d'accroître le rendement de la forêt française qui était à cette époque un atout d'importance dans l'économie européenne.

Durée – 02:54

## IMAGES MISES À DISPOSITION DE LA PRESSE



1. **Grande Chartreuse, vue générale du désert prise de Valombrée**  
Extrait de *Voyage pittoresque à la Grande Chartreuse*  
C. Bourgeois, dessinateur, F. Delpech, lithographe et imprimeur  
Paris, éditions Delpech, 1821  
8 Fi 15  
© Archives départementales de l'Isère



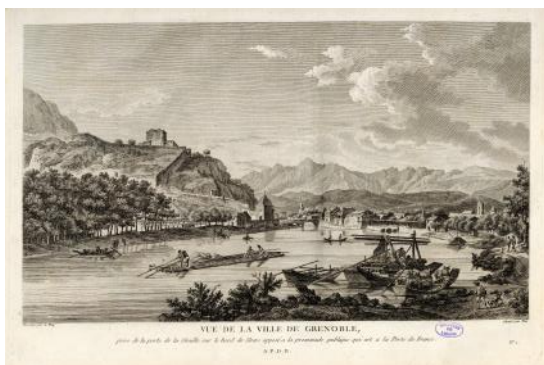
2. **Plan de la forêt de Servette (entre Chapareillan et Fort Barraux)**  
XVIII<sup>ème</sup> siècle  
Papier  
2 C 940 © Archives départementales de l'Isère



3. **Bûcherons**  
Chamrousse, 2 juillet 1937  
Photographie fonds RTM  
7235 W 2242  
© Archives départementales de l'Isère



4. « *Au bûcheron* » de Grenoble. Meubles  
Buvard publicitaire d'un commerce de meubles  
XX<sup>ème</sup> siècle  
254 J  
© Archives départementales de l'Isère



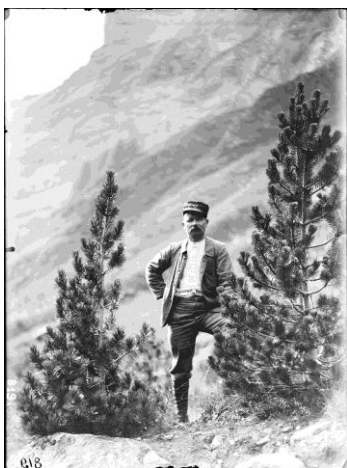
5. *Vue de la ville de Grenoble, prise de la porte de la Graille [...]*  
Extrait de l'album : Voyage pittoresque de la France [Dauphiné]  
Le May, dessinateur ; Née, graveur  
1784  
Gravure  
8 Fi 5  
© Archives départementales de l'Isère



6. *Lettres du roi Louis XIII ordonnant une enquête sur le défrichement dans la forêt de Bièvre*  
1630  
Parchemin avec sceau de cire rouge  
B 3480  
© Archives départementales de l'Isère



7. **Edict du roi François I<sup>er</sup> sur les forêts**  
Paris, janvier 1519  
Parchemin fait de quatre peaux ; lacs de soie rouge et verte qui supportait le grand sceau royal de cire verte, disparu  
B 3278/2  
© Archives départementales de l'Isère



8. **Garde forestier sur le terrain**  
Début XX<sup>ème</sup> siècle  
Photographies fonds RTM  
7235W819  
© Archives départementales de l'Isère



9. **Dauphiné, Saint-Pierre de Chartreuse et le Pic de Chamechaude. Affiche touristique PLM (chemin de fer Paris-Lyon-Marseille)**  
Années 1930  
Roger Sougie, dessinateur ; Cornille & Serre, imprimeur  
63 Fi 25  
© Archives départementales de l'Isère

## DIX SIÈCLES D'HISTOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

### PRÉSENTATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE

#### LES FONDS D'ARCHIVES

L'unité de mesure des archivistes est le mètre linéaire de documents mis en cartons ou en registres et rangés sur une étagère. Aujourd'hui les fonds d'Archives représentent 39 kilomètres linéaires de documents, allant de l'an mil à nos jours. Le plus ancien document date de 1011.

Ces archives sous de multiples formes (feuillet, liasse, dossier, registre, plan...) et supports (parchemin, papier, photographies, audiovisuel, microfilms, fichiers numériques...) témoignent de l'activité des populations et des institutions. Elles servent à prouver des droits et à garantir la continuité de l'action administrative, et constituent la matière première de l'Histoire.

Les Archives conservent plus d'un millier de fonds d'archives différents (il s'agit d'ensembles de documents de même provenance) dotés d'inventaires qui les décrivent et permettent d'accéder à leur consultation. Chaque fonds d'archives regroupe des unités documentaires (qui peuvent être un feuillet, ou une liasse, ou un plan, ou un registre) qui portent chacune une référence unique, appelée « cote ». Au total les 39 kilomètres linéaires d'archives comprennent plus de 550.000 cotes.

Pour le fonctionnement quotidien du service qui exige une logistique très rigoureuse pour la collecte des versements, leur cotation, leur rangement dans les magasins de conservation, leurs déplacements pour consultation, l'ensemble de ces cotes est géré par un progiciel.

L'ensemble des documents présents dans le bâtiment est destiné à une conservation définitive : les archives administratives qui n'ont qu'une durée de vie limitée sont gérées dans les services producteurs. Les durées de conservation sont fixées par une réglementation et des tableaux de gestion.

Le « stock » d'archives s'accroît chaque année de plusieurs centaines de mètres linéaires par les versements des administrations, établissements publics, juridictions, études notariales, et par les entrées d'archives privées ayant un intérêt historique.

Le personnel des Archives a préparé le déménagement des 39 kml depuis 5 ans : dépoussiérage, conditionnement, classement, inventaire et récolement de 7 kml de fonds qui étaient en instance ont été accomplis au quotidien tout en effectuant les missions classiques de tout service d'Archives.



## LES PUBLICS DES ARCHIVES

Chacun peut venir aux Archives pour faire des recherches :

- Pour des besoins administratifs, pour prouver un droit, pour régler un contentieux
- Dans un cadre professionnel : géomètre, bureau d'études, avocat etc.
- Dans le cadre de ses études (étudiants, enseignants, chercheurs)
- Pour faire une recherche historique de tout type, en individuel ou dans le cadre d'une association

En 2019 la salle de consultation des Archives de l'Isère a accueilli 1550 chercheurs différents, pour 4200 séances de travail (comptées en demi-journées) et consulté 24.000 documents.

Le service éducatif a accueilli 1650 scolaires grâce à l'activité de ses deux professeurs-relais.

Les archivistes répondent aux demandes de renseignements et de recherches d'actes faites par courriel et courrier : plus de 2700 en 2019.

## ACCÉDER AUX ARCHIVES À DISTANCE

Le site internet des Archives s'est paré d'un nouvel habillage graphique plus aéré, plus illustré au printemps 2020. Pourvu de contenu enrichis, il s'adapte aux tablettes et smartphones.

Le site permet à la fois au public de préparer sa venue aux Archives mais aussi d'effectuer des recherches sur les fonds numérisés (registres paroissiaux, d'état civil, tables décennales, recensements de population, registres matricules militaires... soit près de 4 millions d'entrées !).

Il offre de nombreux outils pour :

- accompagner les internautes à l'aide d'instruments de recherches et d'une arborescence dynamique
- faciliter la "recherche par correspondance" pour les démarches administratives
- découvrir différents fonds comme par exemple les archives familiales de la Première Guerre mondiale issues de la grande collecte de 2013 et 2014
- consulter tous les numéros du journal des Archives *Chroniques d'Archives*

**archives.isere.fr : une mine inépuisable !**



## INFOS PRATIQUES

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE

12 rue Georges Perec  
38400 Saint-Martin-d'Hères  
Tel 04 76 54 37 81  
mail : archives-departementales@isere.fr  
site internet : archives.isere.fr

### Horaires

|          |             |
|----------|-------------|
| Lundi    | 10h30 – 17h |
| Mardi    | 8h50 – 19h  |
| Mercredi | 8h50 – 17h  |
| Jeudi    | 8h50 – 17h  |
| Vendredi | 8h50 – 17h  |

Ouverture les 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois 8h50 – 17h  
Soit les samedis : 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre, 8 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril,  
7 mai et 11 juin.

### Statut

Les Archives départementales sont un service du Département de l'Isère  
Responsable : Hélène Viallet, Conservateur général du patrimoine

### Contact presse

Mylène Neyret – Tel : 04 76 54 37 81 – mylene.neyret@isere.fr

Ce document est aussi disponible sur le site internet des Archives dans la rubrique  
*Expositions temporaires.*



**ARCHIVES  
DÉPARTEMENTALES  
DE L'ISÈRE**  
SAINT-MARTIN-D'HÈRES

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE**

12 rue Georges Perec  
38400 Saint-Martin-d'Hères

Tel 04 76 54 37 81  
archives-departementales@isere.fr

**archives.isere.fr**